



KINGFISHER

WELDED ADVENTURE BOATS

WARRANTY POLICY



KingFisher Boats Warranty Policy

Congratulations on the purchase of your new KingFisher boat, and welcome to the KingFisher Family! KingFisher Boats Inc. (hereinafter referred to as “KingFisher”) incorporates the latest innovations in aluminum boat manufacturing. Over 60 years of research, manufacturing experience, and listening to our customers has produced the boat you own today. You can be assured that your new KingFisher boat will provide you with years of worry-free operation and enjoyment. With superior styling and performance, KingFisher is leading the industry in quality and design. Thank you for choosing KingFisher.

For the purposes of this Warranty, the following terms and phrases have the meanings ascribed as follows:

- (a) “**Commercial**” means the exchange of good and services. This includes commercial fishing, guiding, sightseeing, taxiing, or any other form of service for exchange of goods, services, or money;
- (b) “**Commercial Users**” means any person that purchases a KingFisher boat new from an authorized KingFisher dealer that is not an Original Retail Owner (definition below);
- (c) “**Damage**” includes any sort of damage, failure or malfunction whatsoever, and “**Damaged**” has a corresponding meaning;
- (d) “**Factory**” or “**KingFisher Factory**” means the location of manufacture and assembly of a KingFisher boat prior to shipping or delivery to an authorized KingFisher dealer;
- (e) “**Hull**” means the main body of the vessel, which ensures buoyancy and stability on the water.
- (f) “**Lifetime**” means a period of twenty (20) years from the Original Date of Manufacture of a KingFisher boat;
- (g) “**Major Structural Defect**” means a defect or failure in the hull, or any main seam weld (side to chine, transom, center keel)
- (h) “**Original Date of Manufacture**” means the date established in KingFisher’s records as being the date on which the manufacture of the KingFisher boat was complete;
- (i) “**Original Retail Owner**” means any individual, or entity, who purchases a KingFisher boat new from an authorized KingFisher dealer and only uses the KingFisher boat for personal, non-commercial purposes.
- (j) “**Subsequent Personal Owner**” means any individual, or entity, who purchases a KingFisher boat used from an authorized KingFisher dealer, the Original Retail Owner or a subsequent retail owner and only uses the KingFisher boat for personal, non-commercial purposes.
- (k) “**Warranty**” means this document in its entirety, including any and all terms, provisions, and conditions herein and all schedules and appendices hereto.

Original Retail Owner

We stand behind our KingFisher boats by offering the following KingFisher promise to the Original Retail Owner, under normal, non-commercial use, subject to all other terms, conditions and exclusions of this Warranty:

1. One (1) year bow to stern warranty that all parts and components sold and supplied by KingFisher as part of the original manufacture and assembly at a KingFisher Factory will be free from defects in material or workmanship.

2. Two (2) year bow to stern warranty that paint will be free from material and/or application/workmanship defects. This does not include corrosion. See your KingFisher boat manual for more information on corrosion.
3. Lifetime warranty that the hull, and any main seam welds (side to chine, transom, center keel) will be free from structural defects in material or workmanship for a period commencing on the date of purchase of the KingFisher boat by the Original Retail Owner and ending on the expiry of the Lifetime of the KingFisher boat.

The foregoing warranties are non-transferrable and shall cease to apply, and no coverage under such warranties shall be available, on or after the first to occur of: (i) any sale, transfer, lease, rental or other disposition of the KingFisher boat by the Original Retail Owner; and (ii) any non-personal or commercial use of the KingFisher boat during the period of ownership by the Original Retail Owner.

The foregoing warranties are valid and enforceable only if the warranty registration card provided at the time of the sale (and available thru the website "<https://kingfisherboats.com/warranty-manuals/>") is returned or submitted to KingFisher within 30 days of the date of purchase by the Original Retail Owner.

Subsequent Personal Owners

Subsequent Personal Owners may request a non-transferrable *Limited Lifetime Warranty*. The request must be: (i) made on the applicable form established by KingFisher from time to time which shall require the Subsequent Personal Owner to agree to all terms and conditions set out in such form; (ii) accompanied by an administrative fee as set by KingFisher from time to time (as of July 1, 2024 it is \$750.00 plus applicable taxes); and (iii) accompanied by high-resolution photos clearly showing the current condition of the KingFisher boat. KingFisher reserves the right to accept or refuse any request for a *Limited Warranty* in its unfettered discretion and may act arbitrarily in assessing any such request. The scope of coverage afforded by this *Limited Warranty*, subject to all other terms, conditions and exclusions of this Warranty, is as follows:

That the hull, and any main seam welds (side to chine, transom, center keel) will be free from structural defects in material or workmanship for a period ending on the 10th anniversary of the Original Date of Manufacture of the KingFisher boat.

Any *Limited Warranty* approved by KingFisher is non-transferrable and shall cease to apply, and no coverage under such warranty shall be available, on or after the first to occur of: (i) any sale, transfer, lease, rental or other disposition of the KingFisher boat by the Subsequent Personal Owner in respect of whom the *Limited Warranty* was approved; and (ii) any non-personal or commercial use of our product during the time of ownership of the KingFisher boat by the Subsequent Personal Owner.

Commercial Users

All KingFisher Boats are manufactured as Pleasure Craft vessels. Owner assumes all rights and responsibilities for commercial use. KingFisher's standard warranty for Commercial Users is limited to major structural defects for a period of ONE year from the original date of purchase only, and is subject to all other terms, conditions, and exclusions of this Warranty. Additional Commercial Use warranty can be purchased within the first year of ownership, extending structural coverage from ONE year to FIVE years, from original purchase date. Proof of additional coverage must be presented for any claim on vessels over 1 year. There is no KingFisher commercial use warranty for parts, components, or paint. Original manufactures warranty may apply. The warranty for Commercial Users is non-transferrable and shall cease to apply, and no coverage under such warranty shall be available, on or after any sale, transfer, lease, rental or other disposition of the KingFisher boat by the commercial user.

This warranty is valid and enforceable only if the warranty registration card provided at the time of the sale (and available thru the website "<https://kingfisherboats.com/warranty-manuals/>") is returned or submitted to KingFisher within 30 days of the date of purchase.

Other Users

No warranty coverage is provided or offered to any person or entity owning or using a KingFisher boat at any time other than as set out above.

Warranty Terms

This warranty applies to all KingFisher boats manufactured on or after June 1, 2024.

Exclusions: Notwithstanding any other provision of this Warranty, this Warranty does not apply to or provide coverage for:

1. Paint peeling, scratches, chips, blistering, flaking, chalking, fading or Damage from fuel spills or harmful solvents, or anti-fouling bottom paint.
2. Normal wear and tear items, including but not limited to paint, decking materials, anodes, or windshield wipers.
3. Corrosion, caused by but not limited to: dissimilar metals, reversed polarity connections, inadequate cleaning or maintenance, worn anodes or saltwater.
4. Damage resulting from alterations or modifications to the boat.
5. Damage caused by commercial use, accident, theft, misuse (including failure to properly trim boat while running), abuse, lack of reasonable and necessary maintenance (must show maintenance records/logs), or willful damage. Exceeding the stated horsepower rating, or load capacities will void all warranty coverage.
6. Damage caused by towing, or being towed by another vessel.
7. Damage caused by improper loading, unloading, or while on a trailer.
8. Damage occurred while in storage, moorage, or while tied to a dock.
9. Damage occurred due to blocked drainages.
10. Damage occurred due to any impact, including running aground.
11. Leaking around windows, latches, hatches, and other apertures.
12. Glass breakage.
13. Damage to furniture upholstery, protective covers, carpet, or wood.
14. Damage caused by water freezing or operation in subzero temperatures.
15. Loss of time, damage to personal property, transportation, or other incurred costs.
16. Any component not supplied and installed by KingFisher, or Damage caused by installation of any such component. If you are unsure of what is Factory-fitted or otherwise, please contact your nearest authorized KingFisher dealership for clarification.
17. Engines, out drives, jet drives, propellers, batteries, or trailers (see below)

Third Party Component Parts (parts not manufactured by KingFisher) outside of the KingFisher 1 year warranty available to the Original Retail Owner, may be further warranted by their respective manufacturer. Applicable warranty policies or statements not delivered with the boat can be requested from the KingFisher Factory. It is the responsibility of the owner to request component warranty coverage from the respective manufacturer.

Third Party Component Parts normally covered by separate manufacturer warranties include:

1. Engines, out drives, jet drives and propellers.
2. Controls, instrumentation, and wiring harnesses supplied with the motor and/or drive unit.

3. Batteries
4. Exterior/Interior electronics and their fittings
5. Appliances
6. Trim Tabs
7. Bilge Pumps
8. Windshield wiper motors, arms, and blades.
9. Furniture upholstery, protective covers, carpet, and cabinetry.
10. Windows and window components
11. Decking material
12. Trailers

Exclusions and Other Provisions

- a) To the fullest extent permitted by law, KingFisher disclaims liability for any express or implied warranties or conditions of sale, including any implied warranties of merchantability or fitness for a particular purpose and any similar term imposed by legislation.
- b) KingFisher disclaims any liability for indirect, incidental, or consequential damages, and third party claims which disclaimer applies during and after the warranty period.
- c) This Warranty is limited to an amount not exceeding the cost of correcting the defects, and shall not exceed the lesser of: (i) the original purchase price paid for the KingFisher boat to an authorized KingFisher dealer; (ii) the current market value of the KingFisher boat, as determined by KingFisher.
- d) KingFisher may in its sole and unfettered discretion elect to replace the hull or any component thereof that is the subject of a warranty claim with a replacement product or component, which may be new or may be used and may be of a different brand, make, model or specification, provided it is in a condition and provides functionality reasonably comparable to the product or component being replaced.
- e) At the expiration of the applicable warranty period, all such liability shall terminate.
- f) No coverage under this Warranty is offered on any KingFisher boat purchased outside of Canada or USA.
- g) Any use of a KingFisher boat outside of Canada or the USA at any time voids all warranty coverage thereafter.
- h) In the event of the illegality or unenforceability of any of the provisions hereof with the laws of any applicable jurisdiction, then KingFisher reserves the right to, in its sole and unfettered discretion, elect to: (i) sever such provisions from this Warranty without limiting the applicability of all other provisions hereof; or (ii) to terminate this Warranty and treat it as being void ab initio and of no effect. Any such election shall be binding on all other interested parties.
- i) KingFisher may require that as a condition of providing coverage for any warranty claim the owner agree to the terms, limitations, exclusions and provisions hereof and releases any other claims available to it in respect of the KingFisher boat.
- j) This Warranty shall be construed strictly in accordance with the laws of British Columbia, Canada, and the courts of British Columbia shall be the sole and exclusive venue of any claim or dispute in respect of this Warranty.

Owners Responsibilities:

- a) The owner must stop use of any Damaged KingFisher boat or component thereof, as soon as practical to ensure further Damage does not occur. Failure to do so shall void warranty coverage at KingFisher's sole discretion.
- b) The owner must remove all loose personal items, ensure all grey and black water tanks are emptied, and winterize as necessary if there is any chance of freezing, prior to delivering boat for repair. KingFisher does not take responsibility for lost items, or Damage caused by freezing.
- c) Owner must contact their KingFisher dealer and arrange for repair within thirty (30) days of defect discovery. Warranty work will be performed by an authorized KingFisher dealer, KingFisher Factory, or another repair facility approved by KingFisher.
- d) It is the responsibility of the owner to transport the boat to and from any repair facility, or the KingFisher Factory, for warranty repairs.
- e) It is the responsibility of the owner to replace any custom decals or artwork that was removed to allow warranty repair. KingFisher will replace any damaged or removed factory decals or registration identification.

Design Changes:

KingFisher reserves the right to make changes to the design, or materials of the product without incurring any obligation to incorporate such changes in any product previously manufactured or sold.

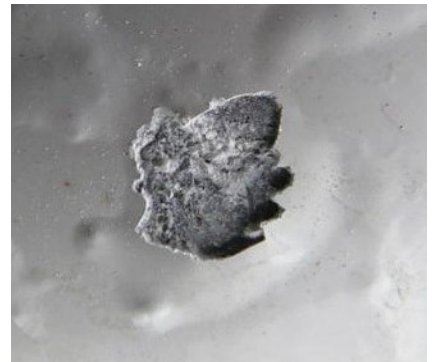
Corrosion Information

Common Types of Corrosion

Galvanic Corrosion - Very common type of corrosion caused by contact between dissimilar metals. Often found between stainless steel and unprotected aluminum, but also other steel or alloys (fishing gear, coins, etc.) that find their way into the bilge or other hull compartments. Use of corrosion inhibitors/sealants, and/or electrically isolating the dissimilar metals will prevent galvanic corrosion. Avoid any inhibitor or sealant with graphite or copper, as these will react with the aluminum and cause further damage. Compounds with zinc are acceptable and preferred.



Crevice Corrosion – Corrosion caused by stagnant water (salt, brackish, or fresh water), at the interface, or immediately adjacent to two joining surfaces. The stagnant water causes a lack of oxygen, which triggers an electrochemical reaction attacking the natural protective oxide layer of the base metal. Eliminate or seal small gaps, or keep water flowing or draining freely to prevent crevice corrosion.



Pitting Corrosion – Similar to Crevice corrosion, where a lack of oxygen triggers a chemical reaction against the natural protective oxide layer, causing a localized attack. Small holes or “pits” form, which can then progress into self-sustaining corrosion cells further accelerating material loss. Avoid stagnant water situations. Keep water flowing or draining freely to prevent stagnation.



Poultice Corrosion – Corrosion caused by wet or moist debris against a metallic (aluminum) surface. The moist debris creates an acidic solution that attacks the aluminum base metal. This is further accelerated with wet/dry cycling, and presents very similar to pitting corrosion. Keep all drains and compartments free of debris.

Electrolysis Corrosion – Corrosion caused by a stray current from an external source. This external source can be from an incorrectly installed electrical component on your vessel, from another vessel in the marina, or from an AC shore power ground connection. Ensure proper electrical component installation, and/or install appropriate cathodic protection device such as a galvanic isolator if storing in marinas with shore power.

Identifying and Managing Corrosion

After every voyage you must pay special attention to the overall cleanliness of your vessel. Salt or brackish water must be cleaned and rinsed with fresh water. Places like under your cutting board, aft helm, and nylon downrigger mounts are examples of points of contact that are not watertight and should be rinsed well with clean fresh water after every use. For best results, an initial spray will help loosen any dried salt crystals, followed up by a thorough heavy clean and rinse working from the top down.

Bilge compartments must also be kept as clean as possible by flushing with clean fresh water every time you return to dock. Make sure all internal drain paths are free from scum build-up and loose debris. If you notice a white powder forming in crevasses, it's a sign this area has been overlooked in previous cleaning attempts. Clean this powder with a stainless brush so the aluminum can once again form a new oxide layer. This type of corrosion will require immediate attention to stop further growth and should not be delayed.

Chipped paint from stones while trailering, or a scratch from a loose deck board will also have a negative effect when in contact with saltwater. Exposed aluminum in your paint finish will allow moisture in between the paint and hull. This will cause paint to blister and peel. It is important to seal any exposed areas to prevent corrosion from forming and spreading.

Blistering and peeling paint around fasteners and fittings or chalky white powder is a sign that galvanic corrosion may be taking place. These are areas not properly rinsed from previous trips or areas where movement of a loosened fastener has allowed water to enter and make contact between the stainless fastener and bare aluminum. This component must be removed and the corrosion must be eliminated by light sanding at a minimum. The affected area will then need to be recoated with matching paint. The component should then be reinstalled using the “**New Component Installation Instructions**”.

Sacrificial Anodes

Sacrificial anodes only protect your boat while submerged in the water. Once on dry land, proper cleaning is essential.

Sacrificial anodes are an essential part of your cathodic protection system. The anode is made from a metal that is more "active" than the hull material it is protecting. This means the anode will corrode instead of the material it is protecting. Proper anode material selection is crucial for proper protection. The water in which your boat will be in dictates the proper anode material. The most versatile anode material is aluminum. Aluminum anodes have a different material composition than the aluminum in the hull of your boat, allowing the anode to provide the proper protection.

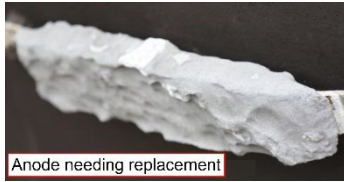
Anode Material	Salt Water	Brackish Water	Fresh Water
Zinc (Zn)	✓		
Aluminum (Al)	✓	✓	✓
Magnesium (Mg)			✓

Do not use magnesium anodes in saltwater. They will provide *overprotection*, resulting in more severe damage than no protection at all.

Anodes require inspection and maintenance to keep them at their peak effectiveness. Repeated cleanings throughout the season with a wire brush may be required to remove any buildup that may form. Do NOT paint your anodes, this will make them ineffective. Anodes should be inspected and cleaned every two months. As anodes are consumed, they lose their protection level. You should change your anodes after they have corroded to half their original size, or when you've accumulated twelve months of immersion in saltwater. When anodes are cleaned or replaced, it must also be verified that they have good continuity with the hull. Cleaning paint or buildup from the anode mounting area will ensure a proper electrical bond. Once installed, confirm with a multi-meter set to the lowest ohms (Ω) scale. There should be less than one ohm resistance between the anode and hull material. Zero ohms is preferred.



New anode



Anode needing replacement



Anode needing cleaning

Galvanic Protection from Shore Power

A galvanic isolator is present on all models equipped with a minimum 30A shore power system, and is installed just after the vessel's shore power connection. Signals can pass through this galvanically isolated circuit, but stray currents, such as differences in ground potential or currents induced by AC and DC power are blocked.

Stainless Steel

Stainless steel is an iron-based steel, containing chromium, nickel and other alloys. It is corrosion *resistant*, not corrosion proof. Similar to bare aluminum, it develops a protective oxide layer, and if this layer is compromised by stagnant moisture, it can start the same corrosion process as with aluminum. Another thing to consider with stainless steel is the use of steel tooling on or around the stainless steel. Any abrasions or scratches on stainless steel caused by non stainless steel tooling, will result in surface "rust" from the iron transfer from the tooling into the stainless surface. Keep water flowing or draining freely to prevent stagnation, polish out any tooling marks or abrasions.

New Component Installation Instructions

If a fixture or addition to your boat becomes loose, it increases the risk of corrosion. Check your fixtures regularly. To safely and effectively install or replace components, follow the below instructions.

1. Locate component, ensuring there are no obstructions on the back side of the mounting location
2. Drill and debur holes. Clean up all metal filings.
3. Apply generous amount of corrosion inhibitor (Eck Corrosion Prevention Coating, or equivalent) between all flat surfaces.
4. Apply generous amount of corrosion inhibitor to screw threads, rivets, or stainless to aluminum interfaces.
5. Assemble and clean way any excess squish-out.
6. For best results, follow corrosion inhibitor manufactures recommended installation instructions.

Politique de garantie KingFisher

Félicitations pour l'achat de votre nouveau bateau KingFisher et bienvenue dans la famille KingFisher ! KingFisher Boats Inc. (ci-après dénommé "KingFisher") intègre les dernières innovations en matière de fabrication de bateaux en aluminium. Plus de 60 ans de recherche, d'expérience de fabrication et d'écoute de nos clients ont abouti au bateau que vous possédez aujourd'hui. Vous pouvez être assuré que votre nouveau bateau KingFisher vous procurera des années de plaisir et d'utilisation sans souci. Avec un style et des performances supérieurs, KingFisher est à la pointe de l'industrie en termes de qualité et de design. Merci d'avoir choisi KingFisher.

Aux fins de la présente garantie, les termes et expressions suivants ont la signification qui leur est attribuée :

- a) "**Commercial**" signifie l'échange de biens et de services. Cela inclut la pêche commerciale, le guidage, les visites touristiques, le taxi ou toute autre forme de service en échange de biens, de services ou d'argent ;
- b) On entend par "**utilisateurs commerciaux**" toute personne qui achète un bateau KingFisher neuf auprès d'un revendeur KingFisher agréé et qui n'est pas un propriétaire initial au détail (définition ci-dessous) ;
- c) Le terme "**dommage**" comprend tout type de dommage, de défaillance ou de dysfonctionnement, quel qu'il soit, et le terme "endommagé" a une signification correspondante;
- d) "**Usine**" ou "**usine KingFisher**" désigne le lieu de fabrication et d'assemblage d'un bateau KingFisher avant l'expédition ou la livraison à un concessionnaire KingFisher agréé ;
- e) "**Coque**" : le corps principal du bateau, qui assure la flottabilité et la stabilité sur l'eau.
- f) "**Durée de vie**" signifie une période de vingt (20) ans à partir de la date de fabrication originale d'un bateau KingFisher ;
- g) "**défaut structurel majeur**" : un défaut ou une défaillance de la coque ou de toute soudure principale (entre le bord et l'échine, le tableau arrière, la quille centrale).
- h) "**Date de fabrication originale**" : la date établie dans les registres de KingFisher comme étant la date à laquelle la fabrication du bateau KingFisher a été achevée ;
- i) "**Propriétaire initial au détail**" : toute personne physique ou morale qui achète un bateau KingFisher neuf auprès d'un concessionnaire KingFisher agréé et qui n'utilise le bateau KingFisher qu'à des fins personnelles et non commerciales.
- j) On entend par "**propriétaire personnel ultérieur**" toute personne physique ou morale qui achète un bateau KingFisher d'occasion auprès d'un concessionnaire KingFisher agréé, du propriétaire au détail initial ou d'un propriétaire au détail ultérieur et qui utilise le bateau KingFisher uniquement à des fins personnelles et non commerciales.
- k) Le terme "**garantie**" désigne le présent document dans son intégralité, y compris tous les termes, dispositions et conditions qu'il contient, ainsi que toutes les annexes et tous les appendices qui s'y rapportent.

Propriétaire initial au détail

Nous soutenons nos bateaux KingFisher en offrant la promesse KingFisher suivante au premier propriétaire détaillant, dans le cadre d'une utilisation normale et non commerciale, sous réserve de toutes les autres modalités, conditions et exclusions de la présente garantie :

1. Une garantie d'un (1) an, de la proue à la poupe, selon laquelle toutes les pièces et tous les composants vendus et fournis par KingFisher dans le cadre de la fabrication et de l'assemblage d'origine dans une usine KingFisher sont exempts de tout défaut de matériau ou de fabrication.
2. Garantie de deux (2) ans, de la proue à la poupe, que la peinture est exempte de tout défaut de matériau et/ou d'application/de fabrication. Cette garantie ne s'applique pas à la corrosion. Voir le manuel du bateau KingFisher pour plus d'informations sur la corrosion.
3. Garantie à vie que la coque et toutes les soudures principales (du côté de l'échine, du tableau arrière, de la quille centrale) seront exemptes de défauts structurels de matériaux ou de fabrication pendant une période commençant à la date d'achat du bateau KingFisher par le propriétaire initial au détail et se terminant à l'expiration de la durée de vie du bateau KingFisher.

Les garanties susmentionnées ne sont pas transférables et cesseront de s'appliquer, et aucune couverture au titre de ces garanties ne sera disponible, à compter de la première des éventualités suivantes : (i) toute vente, transfert, bail, location ou autre disposition du bateau KingFisher par le propriétaire initial au détail ; et (ii) toute utilisation non personnelle ou commerciale du bateau KingFisher pendant la période de propriété par le propriétaire initial au détail.

Les garanties susmentionnées ne sont valables et applicables que si la carte d'enregistrement de la garantie fournie au moment de la vente (et disponible sur le site web "<https://kingfisherboats.com/warrantymanuals/>") est renvoyée ou soumise à KingFisher dans les 30 jours suivant la date d'achat par le propriétaire initial.

Propriétaires personnels ultérieurs

Les propriétaires personnels ultérieurs peuvent demander une *garantie à vie limitée* non transférable. La demande doit être : (i) faite sur le formulaire applicable établi par KingFisher de temps à autre, qui exige que le propriétaire personnel ultérieur accepte toutes les conditions énoncées dans ledit formulaire ; (ii) accompagnée des frais administratifs fixés par KingFisher de temps à autre (au 1er juillet 2024, ils s'élèvent à 750,00 \$ plus les taxes applicables) ; et (iii) accompagnée de photos haute résolution montrant clairement l'état actuel du bateau de KingFisher. KingFisher se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute demande de *garantie limitée* à son entière discrétion et peut agir arbitrairement dans l'évaluation d'une telle demande. L'étendue de la couverture offerte par cette *garantie limitée*, sous réserve de tous les autres termes, conditions et exclusions de cette garantie, est la suivante :

La coque et toutes les soudures principales (du côté de l'échine, du tableau arrière, de la quille centrale) sont exemptes de tout défaut structurel de matériau ou de fabrication pendant une période se terminant au 10^{ème} anniversaire de la date de fabrication originale du bateau KingFisher.

Toute *garantie limitée* approuvée par KingFisher n'est pas transférable et cessera de s'appliquer, et aucune couverture au titre de cette garantie ne sera disponible, à compter de la première des éventualités suivantes: (i) toute vente, transfert, bail, location ou autre disposition du bateau KingFisher par le propriétaire personnel ultérieur à l'égard duquel la garantie limitée a été accordée. ii) toute vente, transfert, location ou autre cession du bateau KingFisher par le propriétaire personnel subsequent pour lequel la *garantie limitée* a été approuvée ; et (iii) toute utilisation non personnelle ou commerciale de notre produit pendant la période de possession du bateau KingFisher par le propriétaire personnel ultérieur.

Utilisateurs commerciaux

Tous les bateaux KingFisher sont fabriqués comme des bateaux de plaisance. Le propriétaire assume tous les droits et responsabilités liés à l'utilisation commerciale. La garantie standard de KingFisher pour les utilisateurs commerciaux est limitée aux défauts structurels majeurs pour une période d'UN an à compter de la date d'achat initiale uniquement, et est soumise à tous les autres termes, conditions et exclusions de cette garantie. Une garantie supplémentaire pour l'utilisation commerciale peut être souscrite au cours de la première année de possession, étendant la couverture structurelle d'UN an à CINQ ans, à compter de la date d'achat initiale. La preuve de la garantie supplémentaire doit être présentée pour toute réclamation concernant les bateaux de plus d'un an. Il n'y a pas de garantie KingFisher pour l'utilisation commerciale des pièces, des composants ou de la peinture. La garantie originale du fabricant peut s'appliquer. La garantie pour les utilisateurs commerciaux n'est pas transférable et cessera de s'appliquer, et aucune couverture au titre de cette garantie ne sera disponible, sur ou après toute vente, transfert, bail, location ou autre disposition du bateau KingFisher par l'utilisateur commercial. Cette garantie n'est valable et applicable que si la carte d'enregistrement de la garantie fournie au moment de la vente (et disponible sur le site web "<https://kingfisherboats.com/warranty-manuals/>") est renvoyée ou soumise à KingFisher dans les 30 jours suivant la date d'achat.

Autres utilisateurs

Aucune couverture de garantie n'est fournie ou offerte à toute personne ou entité possédant ou utilisant un bateau KingFisher à tout moment autre que ce qui est indiqué ci-dessus.

Conditions de la garantie

Cette garantie s'applique à tous les bateaux KingFisher fabriqués à partir du 1er juin 2024.

Exclusions : Nonobstant toute autre disposition de la présente garantie, cette dernière ne s'applique pas et ne fournit pas de couverture pour :

1. L'écaillage de la peinture, les rayures, les éclats, les cloques, l'écaillage, le farinage, la décoloration ou les dommages causés par des déversements de carburant ou des solvants nocifs, ou la peinture de fond antisalissure.
2. Les éléments d'usure normale, y compris, mais sans s'y limiter, la peinture, les matériaux de pontage, les anodes ou les essuie-glaces.
3. La corrosion, causée notamment par des métaux dissemblables, des connexions à polarité inversée, un nettoyage ou un entretien inadéquat, des anodes usées ou de l'eau salée.
4. Les dommages résultant d'altérations ou de modifications apportées au bateau.
5. Les dommages causés par une utilisation commerciale, un accident, un vol, une mauvaise utilisation (y compris le fait de ne pas régler correctement le bateau lorsqu'il est en marche), une utilisation abusive, un manque d'entretien raisonnable et nécessaire (les registres d'entretien doivent être présentés) ou des dommages intentionnels. Le dépassement de la puissance nominale ou des capacités de charge indiquées annule toute couverture de garantie.
6. Les dommages causés par le remorquage ou le fait d'être remorqué par un autre bateau.
7. Les dommages causés par un chargement ou un déchargement inadéquat ou par la présence d'une remorque.
8. Les dommages sont survenus pendant l'entreposage, l'amarrage ou l'amarrage à un quai.
9. Dommages causés par l'obstruction d'un canal de drainage.
10. Dommages causés par un choc quelconque, y compris un échouage.
11. Fuites au niveau des fenêtres, des loquets, des écoutilles et autres ouvertures.
12. Bris de glace.
13. Dommages causés aux tissus d'ameublement, aux housses de protection, à la moquette ou au bois.
14. Dommages causés par le gel de l'eau ou par des températures inférieures à zéro.
15. Perte de temps, dommages aux biens personnels, frais de transport ou autres frais encourus.
16. Tout composant non fourni et installé par KingFisher, ou tout dommage causé par l'installation d'un tel composant. Si vous n'êtes pas sûr de ce qui est monté en usine ou non, veuillez contacter votre concessionnaire KingFisher agréé le plus proche pour obtenir des éclaircissements.
17. Moteurs, moteurs hors-bord, moteurs à réaction, hélices, batteries ou remorques (voir ci-dessous).

Les pièces de composants tiers (pièces non fabriquées par KingFisher) qui ne sont pas couvertes par la garantie KingFisher d'un an offerte au propriétaire initial, peuvent faire l'objet d'une garantie supplémentaire de la part de leur fabricant respectif.

Les politiques ou déclarations de garantie applicables qui ne sont pas livrées avec le bateau peuvent être demandées à l'usine KingFisher. Il est de la responsabilité du propriétaire de demander la couverture de la garantie des composants auprès du fabricant respectif.

Les composants tiers normalement couverts par des garanties distinctes du fabricant sont les suivants :

1. Moteurs, entraînements externes, moteurs à réaction et hélices.
2. Commandes, instruments et faisceaux de câbles fournis avec le moteur et/ou l'unité d'entraînement.
3. Batteries
4. Appareils électroniques extérieurs/intérieurs et leurs accessoires
5. Appareils électroménagers
6. Trim Tabs
7. Pompes de cale
8. Moteurs, bras et balais d'essuie-glaces.
9. Rembourrage des meubles, housses de protection, tapis et armoires.
10. Fenêtres et composants de fenêtres
11. Matériaux de pontage
12. Remorques

Exclusions et autres dispositions

- a) Dans toute la mesure permise par la loi, KingFisher décline toute responsabilité pour toute garantie ou condition de vente expresse ou implicite, y compris toute garantie implicite de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier et toute condition similaire imposée par la législation.
- b) KingFisher décline toute responsabilité pour les dommages indirects, accessoires ou consécutifs, ainsi que pour les réclamations de tiers. Cette clause de non-responsabilité s'applique pendant et après la période de garantie.
- c) Cette garantie est limitée à un montant n'excédant pas le coût de la correction des défauts, et ne doit pas dépasser le moindre des deux montants suivants : (i) le prix d'achat initial du bateau KingFisher auprès d'un revendeur KingFisher agréé ; (ii) la valeur marchande actuelle du bateau KingFisher, telle que déterminée par KingFisher.
- d) KingFisher peut, à sa seule et entière discrétion, choisir de remplacer la coque ou tout composant de celle-ci faisant l'objet d'une réclamation au titre de la garantie par un produit ou un composant de

remplacement, qui peut être neuf ou d'occasion et peut être d'une marque, d'un modèle ou d'une spécification différents, à condition qu'il soit dans un état et fournisse des fonctionnalités raisonnablement comparables au produit ou au composant remplacé.

- e) À l'expiration de la période de garantie applicable, toute responsabilité de ce type prend fin.
- f) La présente garantie ne s'applique pas aux bateaux KingFisher achetés en dehors du Canada ou des États-Unis.
- g) Toute utilisation d'un bateau KingFisher en dehors du Canada ou des États-Unis annule toute couverture de garantie par la suite.
- h) En cas d'illégalité ou d'inapplicabilité de l'une des dispositions de la présente garantie au regard des lois de toute juridiction applicable, KingFisher se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de choisir : (i) dissocier ces dispositions de la présente garantie sans limiter l'applicabilité de toutes les autres dispositions ; ou (ii) résilier la présente garantie et la considérer comme nulle ab initio et sans effet. Ce choix s'impose à toutes les autres parties intéressées.
- i) KingFisher peut exiger que le propriétaire accepte les conditions, les limitations, les exclusions et les dispositions de la présente garantie et renonce à toute autre réclamation concernant le bateau KingFisher, comme condition préalable à la couverture de toute réclamation au titre de la garantie.
- j) Cette garantie doit être interprétée strictement en accord avec les lois de la Colombie-Britannique, Canada, et les tribunaux de la Colombie-Britannique seront le seul et unique lieu de juridiction pour toute réclamation ou litige concernant cette garantie.

Responsabilités du propriétaire :

- a) Le propriétaire doit cesser d'utiliser tout bateau KingFisher endommagé ou tout composant de celui-ci, dès que possible, afin d'éviter que d'autres dommages ne se produisent. Le non-respect de cette obligation entraînera l'annulation de la garantie, à la seule discrétion de KingFisher.
- b) Le propriétaire doit retirer tous les objets personnels non fixés, s'assurer que les réservoirs d'eau grise et d'eau noire sont vidés et procéder à l'hivernage nécessaire s'il y a un risque de gel, avant de livrer le bateau pour réparation. KingFisher n'est pas responsable des objets perdus ou des dommages causés par le gel. Le propriétaire doit contacter son revendeur KingFisher et organiser la réparation dans les trente (30) jours suivant la découverte du défaut.
- c) Les travaux sous garantie seront effectués par un revendeur KingFisher agréé, l'usine KingFisher ou un autre centre de réparation approuvé par KingFisher.
- d) Il incombe au propriétaire de transporter le bateau vers et depuis un centre de réparation ou l'usine KingFisher pour les réparations sous garantie.
- e) Il incombe au propriétaire de remplacer les décalcomanies ou les illustrations personnalisées qui ont été retirées pour permettre la réparation sous garantie. KingFisher remplacera tout autocollant d'usine ou d'identification d'enregistrement endommagé ou enlevé.

Modifications de la conception :

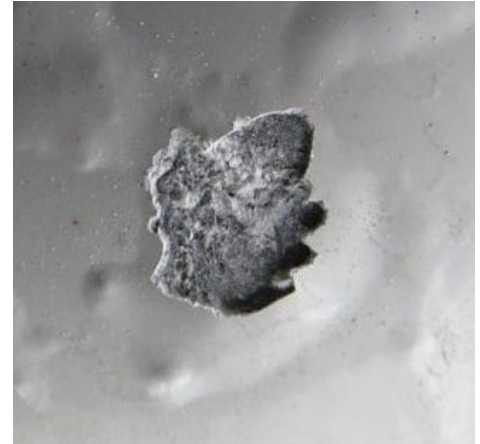
KingFisher se réserve le droit d'apporter des modifications à la conception ou aux matériaux du produit sans être tenu d'incorporer ces modifications à tout produit déjà fabriqué ou vendu.

Types courants de corrosion

Corrosion galvanique - Type de corrosion très courant causé par le contact entre des métaux différents. On la rencontre souvent entre l'acier inoxydable et l'aluminium non protégé, mais aussi avec d'autres aciers ou alliages (matériel de pêche, pièces de monnaie, etc.) qui se retrouvent dans la cale ou dans d'autres compartiments de la coque. L'utilisation d'inhibiteurs de corrosion/de produits d'étanchéité et/ou l'isolation électrique des métaux dissemblables préviendront la corrosion galvanique. Évitez tout inhibiteur ou produit d'étanchéité contenant du graphite ou du cuivre, car ceux-ci réagissent avec l'aluminium et causent d'autres dommages. Les composés à base de zinc sont acceptables et préférables.



Corrosion caverneuse - Corrosion causée par de l'eau stagnante (salée, saumâtre ou douce), à l'interface ou à proximité immédiate de deux surfaces d'assemblage. L'eau stagnante provoque un manque d'oxygène qui déclenche une réaction électrochimique attaquant la couche d'oxyde protectrice naturelle du métal de base. Éliminez ou scellez les petites fentes, ou veillez à ce que l'eau circule ou s'écoule librement pour éviter la corrosion caverneuse.



Corrosion par piqûres - Semblable à la corrosion caverneuse, le manque d'oxygène déclenche une réaction chimique contre la couche d'oxyde protectrice naturelle, provoquant une attaque localisée. De petits trous ou "piqûres" se forment, qui peuvent ensuite se transformer en cellules de corrosion auto-entretenues, accélérant encore la perte de matériau. Évitez les situations d'eau stagnante. Faites en sorte que l'eau coule ou s'écoule librement pour éviter la stagnation.



Corrosion par cataplasme - Corrosion causée par des débris humides ou mouillés contre une surface métallique (aluminium). Les débris humides créent une solution acide qui attaque le métal de base de l'aluminium. Ce phénomène est encore accéléré par les cycles humide-sec et ressemble beaucoup à la corrosion par piqûres. Veillez à ce que les drains et les compartiments soient exempts de débris.

Corrosion par électrolyse - Corrosion causée par un courant vagabond provenant d'une source externe. Cette source externe peut provenir d'un composant électrique mal installé sur votre bateau, d'un autre bateau dans la marina ou d'une connexion à la terre de l'alimentation de quai en courant alternatif. Veillez à ce que les composants électriques soient correctement installés et/ou installez un dispositif de protection cathodique approprié, tel qu'un isolateur galvanique, si vous entreposez votre bateau dans une marina équipée d'une prise de courant de quai.

Identifier et gérer la corrosion

Après chaque voyage, vous devez accorder une attention particulière à la propreté générale de votre navire. L'eau salée ou saumâtre doit être nettoyée et rincée à l'eau douce. Les endroits comme le dessous de la planche à découper, la barre arrière et les supports de downrigger en nylon sont des exemples de points de contact qui ne sont pas étanches et qui doivent être bien rincés à l'eau douce après chaque utilisation. Pour de

meilleurs résultats, une première pulvérisation permet de décoller les cristaux de sel séchés, suivie d'un grand nettoyage et d'un rinçage complet, du haut vers le bas.

Les compartiments de cale doivent également être maintenus aussi propres que possible en les rinçant à l'eau douce chaque fois que vous revenez à quai. Assurez-vous que toutes les voies d'évacuation internes sont exemptes d'accumulation d'écume et de débris. Si vous remarquez qu'une poudre blanche se forme dans les crevasses, c'est le signe que cette zone a été négligée lors des précédentes tentatives de nettoyage. Nettoyez cette poudre à l'aide d'une brosse en acier inoxydable afin que l'aluminium puisse former une nouvelle couche d'oxyde. Ce type de corrosion nécessite une intervention immédiate pour enrayer la progression et ne doit pas être retardé.

Une peinture écaillée par des pierres lors du remorquage ou une éraflure causée par une planche de pont mal fixée auront également un effet négatif au contact de l'eau salée. L'aluminium exposé dans votre peinture permet à l'humidité de s'infiltrer entre la peinture et la coque. La peinture peut alors se boursouffler et s'écailler. Il est important de sceller toutes les zones exposées pour empêcher la corrosion de se former et de s'étendre.

La formation de cloques et l'écaillage de la peinture autour des fixations et des raccords, ou la présence d'une poudre blanche crayeuse, sont des signes de corrosion galvanique. Il s'agit de zones qui n'ont pas été correctement rincées lors de voyages précédents ou de zones où le mouvement d'une fixation desserrée a permis à l'eau de pénétrer et d'établir un contact entre la fixation en acier inoxydable et l'aluminium nu. Ce composant doit être enlevé et la corrosion doit être éliminée par un léger ponçage au minimum. La zone affectée devra ensuite être recouverte d'une peinture assortie. Le composant doit ensuite être réinstallé en suivant les "Instructions d'installation d'un nouveau composant".

Anodes sacrificielles

Les anodes sacrificielles ne protègent votre bateau que lorsqu'il est immergé dans l'eau. Une fois sur la terre ferme, il est essentiel de les nettoyer correctement.

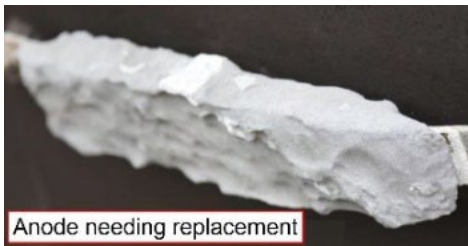
Les anodes sacrificielles sont un élément essentiel de votre système de protection cathodique. L'anode est fabriquée à partir d'un métal plus "actif" que le matériau de la coque qu'elle protège. Cela signifie que l'anode se corrodera à la place du matériau qu'elle protège. Il est essentiel de bien choisir le matériau de l'anode pour assurer une bonne protection. Le choix du matériau de l'anode dépend de l'eau dans laquelle votre bateau va naviguer. Le matériau d'anode le plus polyvalent est l'aluminium. Les anodes en aluminium ont une composition différente de celle de l'aluminium de la coque de votre bateau, ce qui permet à l'anode de fournir une protection adéquate.

Matériau de l'anode	Eau salée	Eau saumâtre	Eau douce
Zinc (Zn)	✓		
Aluminium (Al)	✓	✓	✓
Magnésium (Mg)			✓

N'utilisez pas d'anodes en magnésium dans l'eau salée. Elles offrent une surprotection, ce qui entraîne des dommages plus graves que l'absence de protection.

Les anodes doivent être inspectées et entretenues pour conserver leur efficacité maximale. Des nettoyages répétés tout au long de la saison à l'aide d'une brosse métallique peuvent s'avérer nécessaires pour éliminer toute accumulation qui pourrait se former. Ne peignez PAS vos anodes, cela les rendrait inefficaces. Les anodes doivent être inspectées et nettoyées tous les deux mois. Au fur et à mesure que les anodes se

consument, elles perdent leur niveau de protection. Vous devez remplacer vos anodes lorsqu'elles sont corrodées à la moitié de leur taille d'origine ou lorsque vous avez accumulé douze mois d'immersion dans l'eau salée. Lorsque les anodes sont nettoyées ou remplacées, il faut également vérifier qu'elles ont une bonne continuité avec la coque. Le nettoyage de la peinture ou des accumulations sur la zone de montage de l'anode permet d'assurer une liaison électrique correcte. Une fois l'anode installée, vérifiez-la à l'aide d'un multimètre réglé sur la plus petite échelle d'ohms (Ω). La résistance entre l'anode et le matériau de la coque doit être inférieure à un ohm. Une résistance de zéro ohm est préférable.



Protection galvanique contre le courant de quai

Un isolateur galvanique est présent sur tous les modèles équipés d'un système d'alimentation à quai d'au moins 30 A, et est installé juste après la connexion à l'alimentation à quai du navire. Les signaux peuvent passer par ce circuit isolé galvaniquement, mais les courants vagabonds, tels que les différences de potentiel de terre ou les courants induits par le courant alternatif et le courant continu, sont bloqués.

Acier inoxydable

L'acier inoxydable est un acier à base de fer, contenant du chrome, du nickel et d'autres alliages. Il résiste à la corrosion, mais n'est pas à l'épreuve de la corrosion. Comme l'aluminium nu, il développe une couche d'oxyde protectrice et si cette couche est compromise par une humidité stagnante, elle peut déclencher le même processus de corrosion que l'aluminium. Un autre élément à prendre en compte avec l'acier inoxydable est l'utilisation d'outils en acier sur ou autour de l'acier inoxydable. Toute abrasion ou rayure de l'acier inoxydable causée par des outils qui ne sont pas en acier inoxydable entraînera une "rouille" superficielle due au transfert du fer de l'outil à la surface de l'acier inoxydable. Veillez à ce que l'eau coule ou s'écoule librement afin d'éviter toute stagnation, et polissez les marques d'outils ou les abrasions.

Instructions pour l'installation d'un nouveau composant

Si un accessoire ou un ajout à votre bateau se détache, cela augmente le risque de corrosion. Vérifiez régulièrement vos fixations. Pour installer ou remplacer des composants de manière sûre et efficace, suivez les instructions ci-dessous.

1. Placer le composant en veillant à ce qu'il n'y ait pas d'obstacles à l'arrière de l'emplacement de montage.
2. Percez et ébavurez les trous. Nettoyer toutes les limailles métalliques.
3. Appliquer une bonne quantité d'inhibiteur de corrosion (revêtement anticorrosion Eck ou équivalent) entre toutes les surfaces planes.
4. Appliquer une quantité généreuse d'inhibiteur de corrosion sur les filets de vis, les rivets ou les interfaces entre l'acier inoxydable et l'aluminium.
5. Assembler et nettoyer l'excédent d'écrasement.
6. Pour de meilleurs résultats, suivre les instructions d'installation recommandées par les fabricants d'inhibiteurs de corrosion.



BUILDING GREAT BOATS SINCE 1959.

CONSTRUCTEUR DE BATEAUX EXCEPTIONNELS DEPUIS 1959.

Center of Excellence / Centre d'excellence

8160 Highland Road
Vernon, BC V1B 3W6
TF: 1-888-545-9171

kingfisherboats.com

